



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Kinnear's Mills, tenue le 2 février 2026, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit, sis au 120, rue des Églises, à Kinnear's Mills, Qc, G0N 1K0;

Sont présents à cette séance les membres du conseil suivants :

Siège #1 - Robert Sanfaçon
Siège #2 - Roger Gosselin
Siège #3 - Stéphane Guay
Siège #4 - Nathalie Sheinck
Siège #5 - James Allan
Siège #6 - Michelle Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, monsieur Carl Dubois. Josyane Dufresne-Dubois, greffière-trésorière adjointe, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2026-02-017

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026**
- 4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TRÉSORERIE**
 - 4.1 - Adoption des comptes du mois**
 - 4.2 - Adoption du budget de l'entente intermunicipale incendie**
 - 4.3 - Refonte du calendrier de conservation des documents de la municipalité de Kinnear's Mills**
 - 4.4 - Fixation du tarif au kilomètre lors de déplacement**
 - 4.5 - Inscription de la directrice générale au congrès annuel de l'ADMQ**
 - 4.6 - Versement des subventions et autorisation des dépenses aux divers comités**
 - 4.7 - Dernier versement - Service incendie intermunicipale**
 - 4.8 - Embauche - Poste de secrétaire-réceptionniste**
- 5 - TRAVAUX PUBLICS**
 - 5.1 - Déneigement des chemins publics pour les acériculteurs**
- 6 - LOISIRS ET TOURISME**
- 7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

- 8 - LÉGISLATION
- 9 - VARIA
- 10 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR LA PROPOSITION DE: M. James Allan

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-02-018

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier dernier a été remis à l'intérieur du délai prévu par le Code municipal;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE: M. Stéphane Guay

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le procès-verbal du 12 janvier 2026, soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TRÉSORERIE

2026-02-019

4.1 - Adoption des comptes du mois

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes du mois et que la directrice générale soit autorisée à faire le paiement des comptes:

Chèques :	1 214.22 \$
Autres paiements effectués par la directrice générale : 100 242.49 \$	
Grand total des paiements:	101 456.71 \$

ADOPTÉE

2026-02-020

4.2 - Adoption du budget de l'entente intermunicipale incendie

SUR LA PROPOSITION DE: M. Robert Sanfaçon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le budget du service incendie au montant total de 78 044 \$ soit adopté et que les quotes-parts respectives des deux municipalités soient appliquées, et que des frais d'administration de 2% soient versés à la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds en fonction des quotes-parts.

QU'un montant de 11 540 \$ du surplus accumulé soit affecté au budget de fonctionnement de l'année 2026 afin de combler le manque prévu aux prévisions budgétaires adoptées en décembre 2025.

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds.

ADOPTÉE

2026-02-021

4.3 - Refonte du calendrier de conservation des documents de la municipalité de Kinnear's Mills

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de la Bibliothèque et des Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QUE la Municipalité de Kinnear's Mills est un organisme public visé au paragraphe 4 et de l'annexe de cette loi;

ATTENDU QUE la Municipalité de Kinnear's Mills désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

ATTENDU QUE la Municipalité de Kinnear's Mills n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

D'autoriser la direction générale à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de la Bibliothèque et des Archives nationales du Québec.

ADOPTÉE

2026-02-022

4.4 - Fixation du tarif au kilomètre lors de déplacement

ATTENDU QUE le tarif pour les déplacements était fixé à 0.65\$ du kilomètre en 2024 et en 2025;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a indexé son tarif pour les déplacements à 0.72\$ en 2025 (pour les 5000 premiers kilomètres).

ATTENDU QUE le conseil municipal ne juge pas nécessaire d'indexer son tarif pour les déplacements en 2026;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Nathalie Sheinck

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le tarif pour les déplacements soit de 0.65 \$ du kilomètre, jusqu'à l'an prochain.

ADOPTÉE

2026-02-023

4.5 - Inscription de la directrice générale au congrès annuel de l'ADMQ

ATTENDU QUE le congrès annuel de l'association des directeurs généraux du Québec aura lieu à Québec, du 17 au 19 juin 2026;

SUR LA PROPOSITION DE: M. Robert Sanfaçon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE madame Alexandra Gosselin, directrice générale, participe au congrès annuel de l'ADMQ. Les frais d'inscription de 603 \$ plus les taxes ainsi que les frais de déplacements et d'hébergement seront payés par la municipalité.

ADOPTÉE

2026-02-024

4.6 - Versement des subventions et autorisation des dépenses aux divers comités

ATTENDU QUE le conseil municipal désire soutenir les comités sur le territoire de la municipalité de Kinnear's Mills;

ATTENDU QUE les demandes de ces comités ont été étudiées et acceptées lors de la préparation des prévisions budgétaires en décembre 2025;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE les versements des subventions et les dépenses suivantes soient autorisées aux comités de la municipalité en 2026:

- Une subvention de 3 000 \$ au Comité d'embellissement;
- Une subvention de 17 000 \$ au Comité Héritage Kinnear's Mills;
- Une subvention de 5 000 \$ au Comité LOL 559 (Loyal Orange Lodge);

ADOPTÉE

2026-02-025

4.7 - Dernier versement - Service incendie intermunicipale

CONSIDÉRANT QUE la facturation a été faite selon l'entente intermunicipale incendie;

SUR LA PROPOSITION DE: M. Robert Sanfaçon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

D'autoriser la directrice générale à payer la facture pour le dernier versement du service incendie de l'année 2025.

ADOPTÉE

2026-02-026

4.8 - Embauche - Poste de secrétaire-réceptionniste

ATTENDU l'appel de candidature pour le recrutement d'un(e) secrétaire-réceptionniste;

ATTENDU les candidatures reçues;

ATTENDU le processus d'entrevue réalisé;

SUR LA PROPOSITION DE: M. Stéphane Guay

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal embauche Mme Francine Nadeau pour combler le poste de secrétaire-réceptionniste aux conditions fixées par le conseil.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat de travail de Mme Francine Nadeau.

ADOPTÉE

5 - TRAVAUX PUBLICS

2026-02-027

5.1 - Déneigement des chemins publics pour les acériculteurs

CONSIDÉRANT QUE certains chemins publics qui donnent accès aux cabanes à sucre sont fermés durant la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE les acériculteurs demandent d'avoir accès à leur cabane à sucre;

CONSIDÉRANT QUE les acériculteurs collaborent à l'entretien des chemins une fois le premier déneigement fait;

SUR LA PROPOSITION DE: M. Robert Sanfaçon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE selon le choix des acériculteurs, il sera possible soit de faire l'ouverture de certains chemins publics fermés par un bélier mécanique ou de faire sabler ledit chemin afin de faciliter l'accès aux cabanes à sucre des acériculteurs, et ce, une seule fois pour l'année 2026. La date d'ouverture sera déterminée par l'inspecteur en voirie.

Cette résolution ne vaut que pour l'année 2026.

ADOPTÉE

6 - LOISIRS ET TOURISME

7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8 - LÉGISLATION

9 - VARIA

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

2026-02-028

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR LA PROPOSITION DE: M. James Allan

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

Que la présente séance soit levée, à 19 h 43.

ADOPTÉE

Josyane Dufresne-Dubois
Greffière-Trésorière adjointe

Carl Dubois
Maire

Je, Carl Dubois, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».